

Mise à jour de la table 2bis

• <i>Date d'application de la mesure :</i>		Immédiate
• <i>Textes associés :</i>		
<p>Convention médicale 2024 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/gUcQY-SsH5mgsfckIXs63JUNJ-PzvDi6Xc_2Adw0K7g=/JOE_TEXTE</p> <p>Décision UNCAM du 29/10/2024 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/lZ3hRx6bcNqEjwhulUrguwR8rz2mDcUCfrk98grSbWA=/JOE_TEXTE</p>		<p>JO du 21/06/2024</p> <p>JO du 30/11/2024</p>
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>		Médecins
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné :</i>		1.40
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>		Oui
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables	Oui
	Tests	Non

Contexte de l'évolution	<p>L'article 74 de la nouvelle convention médicale, parue au JO du 21 juin 2024, indique que la facturation de la consultation de référence s'effectue sous les cotations suivantes pour les médecins de secteur 1, 2 OPTAM et 2 non OPTAM respectant le tarif opposable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • G (VG pour la visite) pour les médecins généralistes ; • CNP (ou VNP pour la visite) pour les psychiatres et les neurologues ; • CS (VS pour la visite) pour les médecins spécialistes des autres spécialités.
Modalité de mise en œuvre	Ainsi, les actes CS/VS et CNP/VNP sont ajoutés dans la table 2bis.
Légende	<p>Texte surligné en jaune Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale</p> <p>Texte surligné en gris Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8</p>
Détail de l'évolution	

➤ **Table 2bis : Table des compatibilités entre les codes prestation et le contexte conventionnel du Professionnel de Santé**

Les modifications apportées à la table 2bis de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code convention		PS								
		Non conventionné		Secteur 1			Secteur 1DP ou 2			
		0		1			2 ou 3			
Contrat tarifaire PS		Aucun		OPTAM-CO	OPTAM	Aucun	OPTAM-CO	OPTAM	Aucun	
BS		CMU-C ou ACS	Autres	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	CMU-C ou ACS	Autres
Code prestation	.../...	.../...		.../...		.../...		.../...	.../...	.../...
	CNP	NON		OUI		OUI		OUI	sous condition P3	sous condition P3
	.../...	.../...		.../...		.../...		.../...	.../...	.../...
	CS	NON		OUI		OUI		OUI	sous condition P3	sous condition P3
	.../...	.../...		.../...		.../...		.../...	.../...	.../...
	VNP	NON		OUI		OUI		OUI	sous condition P3	sous condition P3
	.../...	.../...		.../...		.../...		.../...	.../...	.../...
	VS	NON		OUI		OUI		OUI	sous condition P3	sous condition P3
.../...	.../...		.../...		.../...		.../...	.../...	.../...	



A noter que cette table existe uniquement en version 1.40 – Addendum 7-Juin 2017 et suivantes

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.